



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 60222

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'invitation faite par le Conseil économique et social, page 34 de son avis « L'avenir des chambres de commerce et d'industrie », à l'Etat de tirer les conséquences des lois de décentralisation et de déterminer la participation des CCI à l'élaboration des décisions des collectivités locales dans les domaines du développement économique, de l'aide directe ou indirecte aux entreprises. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le rapport sur l'avenir des chambres de commerce et d'industrie (CCI), adopté par le Conseil économique et social le 4 avril 2001, constitue un document particulièrement dense, formulant des propositions souvent innovantes. Il apparaît effectivement nécessaire au Conseil que l'Etat détermine la participation légale des chambres à l'élaboration des décisions des collectivités territoriales dans le domaine du développement économique, de l'aide directe ou indirecte aux entreprises, aux créations d'emplois et de l'aménagement du territoire dans le même logique que celle retenue dans la loi de 1898 à l'égard du Gouvernement, c'est-à-dire sous forme d'avis et de propositions émis à l'initiative des chambres, ou à la demande des collectivités territoriales. Les chambres réunies au sein de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie n'ont pas encore fait connaître leur point de vue en la matière. Il en est de même, a fortiori, des autres partenaires concernés. Néanmoins, les ministres de tutelle notent que rien n'empêche à l'heure actuelle les collectivités territoriales de solliciter de tels avis.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60222

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2353

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4295